



Déclaration commune

à l'occasion du 50e anniversaire de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse pour la promotion de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur

Nous, représentants de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, réaffirmons notre détermination constante à tout mettre en œuvre, tant dans nos relations bilatérales que dans la poursuite de la construction d'une Europe unie, pour renforcer le tissu harmonieux et historique de nos régions frontalières. Nous nous engageons à poursuivre et à développer la coopération transfrontalière franco-germano-suisse dans la région du Rhin supérieur, telle qu'elle a été convenue dans l'accord de Bonn (1975) et l'accord de Bâle (2000).

La région frontalière du Rhin supérieur peut se prévaloir de plusieurs décennies de coopération transfrontalière fructueuse et durable. Avec plus de six millions d'habitants, cette région constitue un espace culturel, de vie et économique commun unique en son genre. Les plus de 100 000 frontaliers témoignent des nombreuses et intenses interactions transfrontalières qui caractérisent cet espace fonctionnel.

Nous nous efforçons donc de supprimer les obstacles liés à la situation frontalière et de développer et exploiter les potentiels communs de cet espace. Cela vaut en particulier pour la mobilité régionale, nationale et internationale par rail, par voie fluviale, par route et par voie aérienne. Nous estimons que la subsidiarité et le partenariat entre les niveaux local, régional, national et européen sont indispensables à la coopération transfrontalière. Il convient à cet égard de promouvoir les liens sociaux, culturels et économiques ainsi que la cohésion dans la région du Rhin supérieur, tout en préservant la souveraineté nationale. Nous soutenons les échanges entre les écoles et les enseignants, qui contribuent au multilinguisme et à l'approfondissement de la compréhension culturelle mutuelle.

Nous réaffirmons notre intention de promouvoir la résilience de la région frontalière face aux crises économiques, aux catastrophes naturelles, au changement climatique, aux cyberattaques et à d'autres événements critiques. Nous saluons le concept territorial du Rhin supérieur, qui permet un développement territorial coordonné au-delà des frontières nationales. L'Allemagne, la France et la Suisse poursuivront ces initiatives fructueuses et d'autres encore et aideront la région frontalière, dans le cadre de la commission intergouvernementale, à développer d'autres instruments et procédures flexibles et efficaces afin d'être également préparée à relever les défis communs futurs.

Nous nous engageons en faveur du format trilatéral et nous nous efforçons d'approfondir encore le dialogue existant, notamment en traitant, lors des réunions de la Commission gouvernementale, des thèmes stratégiquement importants et de leurs conséquences pour les régions frontalières, tels que l'énergie, la mobilité, l'environnement et le climat. Cela doit permettre de garantir une compréhension commune des principaux défis, opportunités et potentiels de la coopération interétatique pour le Rhin supérieur. Cela permettra de renforcer la confiance mutuelle, la coopération dans des domaines prioritaires sélectionnés et l'échange d'informations. Compte tenu de la situation géographique de nos trois pays au cœur de l'Europe, cela inclut également l'engagement en faveur de relations réglementées et étroites à long terme entre la Suisse et l'Union européenne.

Les signataires soutiennent la poursuite du programme Interreg de l'Union européenne, qui a fait ses preuves dans la région frontalière du Rhin supérieur. Ce programme constitue un instrument central de promotion et de mise en œuvre de la coopération transfrontalière dans le cadre de projets innovants et apporte une contribution indispensable au développement économique régional et à la cohésion européenne. Les projets Interreg permettent d'aborder ensemble les défis transfrontaliers et de trouver des solutions. Dans le même temps, les synergies dans l'espace transfrontalier sont exploitées afin d'améliorer encore l'environnement écologique, social et économique. Ils favorisent ainsi la cohabitation sociale dans la région frontalière et permettent des progrès techniques qui peuvent avoir un impact bien au-delà de la région frontalière entre la Suisse, la France et l'Allemagne.

Bâle, le 3 novembre 2025

Pour le Département fédéral des affaires
étrangères, DFAE

Für das Bundesministerium des Innern, BMI

Pour le Ministère d l'Europe et des Affaires
étrangères, MEAE